

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

---

**Communiqué officiel publié à l'issue de la 4420e séance (privée)  
du Conseil de sécurité**

**Tenue à huis clos au Siège, à New York, le vendredi 16 novembre 2001,  
à 11 heures**

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« À sa 4420e séance, tenue à huis clos le 16 novembre 2001, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie".

Comme il en avait été convenu lors des consultations préalables du Conseil, et avec l'assentiment de celui-ci, le Président a adressé une invitation à S. E. M. Ali Said Abdella, Ministre érythréen des affaires étrangères, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil et le Ministre érythréen des affaires étrangères ont eu une discussion constructive. »

---

